

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 6 Avril 2016

Sur convocation de Jean-Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le mercredi 6 Avril 2016 à 20H.

Membres présents :

Mmes Christiane Damman, Emilie Poulet.

Mrs René Duclos, Jean-Pierre Chatillon, Henri Mathonnière, Jean-Claude Prost, Michel Labarre, Michel Cottin et André Lacas.

Membre excusé : Mme Elise Dussably.

L'assemblée peut valablement délibérer. Emilie Poulet est nommée secrétaire de séance.

J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20h.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente du 7 Mars 2016 :

Après avoir apporté les modifications demandées, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 et affectation des résultats :

BUDGET PRINCIPAL :

Après lecture détaillée des différents comptes, et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 239 338.94€
- Recettes : 243 355.43€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de + 4 016.49€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 473 477.08€
- Recettes : 211 549.32€

Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2015 de - 261 927.76€.

Le compte administratif 2015 présente un résultat de l'exercice 2015 déficitaire de - 257 911.27€, qui, après la reprise des résultats au 31.12.2014, présente un résultat de clôture 2015 de -142 145.30€ en investissement et de + 139 417.06€ en fonctionnement, d'où un résultat global de - 2 728.24€.

L'état des recettes d'investissement reportées à la clôture de l'exercice 2015 est de + 90 140€, ce qui porte le résultat de clôture en investissement à - 52 005.30€.

Le compte de gestion, établi par Monsieur le Receveur de Cluny est identique au compte administratif, et est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation des résultats :

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2015 de - 142 145.30€.

en investissement, qui, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2015 en recettes (90 140€), est porté à 52 005.30€ et de + 139 417.06€ en fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** la somme de : - 52 005.30€ (arrondi à 52 005€), en recette d'investissement, au compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé (et 142 145.30€

arrondi à 142 146€, en report déficitaire d'investissement au 001), et 87 411.76€ (arrondi à 87 411€), en recette de fonctionnement, au 002 = résultat de fonctionnement reporté.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après lecture détaillée des différents comptes, et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 17 815.79€
- Recettes : 39 916.80€

Soit un excédent d'exploitation de l'exercice 2015 de 22 101.01€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 31 173.38€
- Recettes : 31 218.20€

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2015 de + 44.82€.

Le compte administratif 2015 présente un résultat de l'exercice 2015 excédentaire de 22 145.83€, qui, après la reprise des résultats au 31.12.2014, présente un résultat de clôture 2015 de - 17 714.38€ en investissement et de + 26 091.32€ en fonctionnement, d'où un résultat global de + 8 376.94€.

Le compte de gestion, établi par Madame le Receveur de Cluny est identique au compte administratif, et est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation des résultats :

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2015 de - 17 714.38€ en investissement et de + 26 091.32€ en exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** la somme de - 17 714.38€ (arrondi à 17 715€), en recette d'investissement, au compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé et en report déficitaire au 001,

et le solde de 8 376.94€ (arrondi à 8 376€), en recette de fonctionnement, au 002 = résultat de fonctionnement reporté.

3- Vote des 3 taxes directes locales.

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes, et **VOTE** les taux suivants :

- **Taxe d'habitation :** 8.49%
- **Taxe foncière bâti :** 9.73%
- **Taxe foncière non bâti :** 38.61%

4- Vote du budget primitif 2016.

BUDGET PRINCIPAL

Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal **VOTE** le budget primitif 2016 qui présente la section de fonctionnement et la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 339 226€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES : 374 419€

RECETTES : **339 226€**

- RECETTES : **374 419€**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2016 qui présente deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION : **48 335€**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **113 848€**

5- La vie des commissions.

- CCAS : le budget sera voté le 12 Avril 2016.
- Cimetière : C. Damman a rendez-vous avec Mr Pothier pour étudier la possibilité d'enherber le cimetière.
- La construction d'un petit bâtiment à côté du mille-club pour ranger tables, chaises... est à l'étude : le choix sera porté sur une construction en moellons ou la pose d'un chalet en bois.
- Travaux dans le mille-club : M. Labarre s'occupe de faire chiffrer l'isolation des murs, du plafond et de la cuisine.
- Commission voirie : des devis seront demandés à d'autres entreprises.
- Une réunion avec les maires du RPI, sur la mutualisation des services, aura lieu d'ici la fin du mois d'avril.

Le Maire,
JC Prost.

E. Poulet,